



CANON® Pixma, Maxify, CanoScan and Canon FAX Limited Warranty – For Canada Only

The limited warranty set forth below is given by Canon Canada Inc., (CCI) with respect to the Canon brand PIXMA series, the Canon brand MAXIFY series, the Canon brand CanoScan flatbed scanner series and/or the Canon brand FAX series (the “product”) sold by CCI through an authorized dealer and purchased and used in Canada. The product that you have purchased is the only product to which this warranty card and the limited warranty provided by CCI and stated on the card apply.

The Canon product when delivered to you in a new condition in the original container, is warranted against defective materials or workmanship as follows: for a period of one (1) year from the date of original purchase, defective parts or a defective product returned to a Canon repair facility or a Canon Canada Authorized Service Facility (ASF) for such product, as applicable and proven to be defective upon inspection, will be exchanged for new parts or comparable rebuilt parts or a refurbished product as determined by CCI or the ASF. Warranty repair or replacement shall not exceed the original warranty period of the defective product. This limited warranty does not cover any supplies or accessories as to which there shall be no warranty or replacement.

This limited warranty shall only apply if the product is used in conjunction with compatible host equipment and compatible software, as to which items CCI shall have no responsibility.

Non-Canon brand equipment and software which may be distributed with the product are sold “as is”, without warranty of any kind by CCI, including any implied warranty regarding merchantability or fitness for a particular purpose, and all such warranties are disclaimed. The sole warranty, if any, with respect to such non-Canon brand items is given by the manufacturer or producer thereof.

This limited warranty covers all defects encountered in normal use of the product and does not apply in the following cases:

- a) Loss or damage to the product due to abuse, mishandling, improper packaging by you, alteration, accident, electrical current fluctuations, failure to follow operating instructions, maintenance and environmental instructions prescribed in CCI's instruction manual or service performed by other than a CCI or an ASF. Such loss of or damage to the product includes, without limitation, water damage, damage from dropping the product, scratches, abrasions, cracked or chipped scanner glass, or damage to the connectors.
- b) Use of parts or supplies (other than those distributed by CCI) that damage the product or cause abnormally frequent service calls or problems.
- c) If any product has had its serial numbers or dating altered or removed.
- d) Distortion of the transmitted images caused by noise, echo or other interference such as cross-talk in the communicating telephone network or transmission failure due to incompatibility with other facsimile machines, as applicable.
- e) Models of product which are not distributed by CCI respectively.

NO IMPLIED WARRANTY INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE APPLIES TO THE PRODUCT AFTER THE APPLICABLE PERIOD OF EXPRESS LIMITED WARRANTY STATED ABOVE, AND NO OTHER EXPRESS WARRANTY OR GUARANTEE, EXCEPT AS MENTIONED ABOVE, GIVEN BY ANY PERSON, FIRM OR CORPORATION WITH RESPECT TO THE PRODUCT SHALL BIND CCI. (SOME PROVINCES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG AN IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.) CCI SHALL NOT BE LIABLE FOR LOSS OF REVENUE OR PROFITS, INCONVENIENCE, EXPENSE FOR SUBSTITUTE EQUIPMENT OR SERVICE, STORAGE CHARGES, LOSS OR CORRUPTION OF DATA, FAILURE TO REALIZE SAVINGS OR OTHER BENEFITS, OR FOR ANY OTHER SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES CAUSED BY THE USE, MISUSE OR INABILITY TO USE THE PRODUCT, REGARDLESS OF THE LEGAL THEORY ON WHICH THE CLAIM IS BASED, EVEN IF CCI HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES, NOR SHALL RECOVERY OF ANY KIND AGAINST CCI BE GREATER IN AMOUNT THAN THE PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT SOLD BY CCI AND CAUSING THE ALLEGED DAMAGE. WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, YOU ASSUME ALL RISK AND LIABILITY FOR LOSS, DAMAGE OR INJURY TO YOU AND YOUR PROPERTY AND TO OTHERS AND THEIR PROPERTY ARISING OUT OF USE, MISUSE OR INABILITY TO USE ANY PRODUCT SOLD BY CCI NOT CAUSED DIRECTLY BY THE NEGLIGENCE OF CCI. (SOME PROVINCES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATION OR EXCLUSION MAY NOT APPLY TO YOU.) THIS LIMITED WARRANTY SHALL NOT EXTEND TO ANYONE OTHER THAN THE ORIGINAL PURCHASER OF ANY PRODUCT, OR THE PERSON FOR WHOM IT WAS PURCHASED AS A GIFT AND STATES YOUR EXCLUSIVE REMEDY.

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which may vary from province to province. CCI offers a full range of customer technical support options†:

- For e-mail technical support, the latest driver downloads and answers to frequently asked questions - www.canon.ca/support
- Free technical support Monday to Friday (excluding holidays)* - 1-800-OK CANON (652-2666)

If the problem cannot be corrected by using one of the above technical support options, you will be asked to follow the applicable procedures for warranty service. **Note that it is at the sole discretion of CCI whether a product is eligible for either the CARRY-IN / MAIL-IN SERVICE or ADVANCED WARRANTY EXCHANGE and a dated proof of purchase (bill of sale) is required to verify eligibility at the time of service. This requirement will be satisfied by providing a copy of your dated bill of sale. You will also need to supply the product serial number.**

CARRY-IN / MAIL-IN SERVICE†

CARRY-IN / MAIL-IN SERVICE is a program under which your product is repaired by an ASF. If the CARRY-IN / MAIL-IN SERVICE is offered by CCI and you elect this service, the Canon Customer Information Centre representative will provide you with the name and phone number of the nearest ASF(s) to your location. You must contact an ASF to schedule the repair. If shipping is involved, it is your responsibility to properly package and send the product, together with your dated proof of purchase and a complete explanation of the problem, to the ASF at your cost. Products covered by this limited warranty will be repaired and returned to you by the ASF. Repairs not covered under this limited warranty will be charged to you at such cost as each ASF may generally establish from time to time.

ADVANCED WARRANTY EXCHANGE†

Advanced Warranty Exchange is a warranty program that expedites, usually within three (3) business days[^], the exchange of a defective product with a refurbished product. The refurbished product you receive will be covered by the balance of the period remaining on your original limited warranty. **Note that by using this service you will keep the replacement product that is sent to you, and your originally purchased product shall become the property of CCI.** The Advanced Warranty Exchange program service is available only during the express limited warranty period for your product and only in Canada during such period.

If the Canon Customer Information Centre representative cannot correct the problem with your product over the telephone and you elect the Advanced Warranty Exchange program service, the representative will issue you a reference number upon verification of warranty eligibility. You will be asked for information pertaining to your defective product and for a ship-to location for the replacement product (street address only). You must also provide a major credit card number that will be pre-authorized by CCI in an amount up to the cost of a new product at the time you elect the Advanced Warranty Exchange program service. **Your credit card number will be charged in an amount up to the cost of a new product** (i) if you do not return your defective product to a Canon repair facility by the date specified by CCI and in the manner described below; (ii) if the defect(s) in the product is/are not covered by this limited warranty; or (iii) if the warranty period on the product has expired or has not been sufficiently established by your supplying of the appropriate documentation.

The Canon repair facility will ship out the replacement product by courier, prepaid by Canon. After receipt of the replacement product (with instructions and a prepaid return waybill), follow the instructions to ship the defective product to a Canon repair facility. You must return the defective product in the shipping carton in which the replacement product was packed (be sure to retain your ink cartridges and ink tanks) and you must include the reference number, **a copy of your dated proof of purchase** (bill of sale) and a complete explanation of the problem. **Do not include any other items in the return shipping container.** It is your responsibility to properly package and send your defective product to the Canon repair facility.

* Canon Customer Information Centre technicians are available Monday to Friday (excluding holidays) from 9 a.m. to 6 p.m. (EST).

† Support program specifics are subject to change without notice and to the availability of refurbished replacement units.

[^] 9 a.m. - 6 p.m. (EST), Monday to Friday (excluding holidays). The Canon Customer Information Centre must receive pertinent information by 3 p.m. (EST) to ensure three business day Advanced Warranty Exchange Service. CCI does not guarantee three business day service in the event of factors beyond CCI's reasonable control.



CANON CANADA INC.

Head Office: 8000 Mississauga Rd., Brampton ON L6Y 5Z7
1-800-OK-CANON (652-2666) www.canon.ca



Garantie limitée des Pixma, Maxify, Canoscan et télécopieurs de CANON® – Pour le Canada seulement

La présente garantie restreinte est fournie par Canon Canada Inc. (« CCI ») à l'égard de la série PIXMA de marque Canon, de la série MAXIFY de marque Canon, de la série de scanners à plat CanoScan de marque Canon et/ou de la série de télécopieurs de marque Canon (le « produit ») vendus par CCI par l'intermédiaire d'un détaillant autorisé, et achetés et utilisés au Canada. Le produit que vous avez acheté est le seul produit auquel cette carte de garantie et la garantie restreinte fournie par CCI et décrite sur la carte s'appliquent.

Le produit Canon, lorsqu'il vous est livré à l'état neuf dans son emballage d'origine, est garanti contre tout vice de matière ou de fabrication, comme suit : pendant une période d'un (1) an à compter de la date de l'achat initial, les pièces défectueuses ou un produit défectueux qui sont retournés à un centre de réparation de Canon ou à un centre d'entretien et après-vente autorisé de Canon Canada pour un tel produit, le cas échéant, et dont l'inspection confirme une défectuosité, seront échangés contre de nouvelles pièces ou des pièces remises à neuf comparables ou un produit remis à neuf, tel que déterminé par CCI ou le centre d'entretien et après-vente autorisé. La période de garantie pour la réparation ou le remplacement ne peut dépasser la période de garantie initiale du produit défectueux. La présente garantie restreinte ne s'applique pas aux fournitures ni aux accessoires, pour lesquels il n'y a pas de garantie ni de remplacement.

La présente garantie restreinte s'applique uniquement si le produit est utilisé conjointement avec un équipement hôte compatible et des logiciels compatibles. CCI n'assume aucune responsabilité à l'égard de tels articles.

L'équipement et les logiciels de marque autre que Canon qui peuvent être distribués avec le produit sont vendus « tels quels », sans garantie d'aucune sorte par CCI, y compris toute garantie implicite à l'égard de la qualité marchande ou de l'aptitude à une fin particulière. De telles garanties ne sont pas reconnues. La seule garantie, si garantie il y a, liée à un article d'une marque autre que Canon, est donnée par le fabricant ou le producteur de cet article.

La présente garantie restreinte couvre toutes les défectuosités constatées pendant l'utilisation normale du produit et ne s'applique pas aux cas suivants :

- a) perte ou endommagement du produit, causé par l'usage abusif, la manipulation inadéquate, l'emballage inadéquat fait par vous, les modifications, les accidents et les variations de courant électrique, ainsi que l'omission d'observer les directives à l'égard du mode d'utilisation, des conditions d'entretien et du milieu ambiant énoncées dans le manuel d'utilisation de CCI ou les services effectués ailleurs que chez CCI ou dans un centre d'entretien et après-vente autorisé. De tels dommages ou pertes comprennent, mais sans s'y limiter, les dommages causés par l'eau ou par la chute du produit, les égratignures, l'abrasion, une vitre de scanner ébréchée ou craquelée, ou les dommages aux connecteurs ;
- b) utilisation de pièces ou de fournitures (autres que celles distribuées par CCI) ayant pour effet d'endommager le produit ou d'entraîner une fréquence anormale d'appels d'entretien ou de problèmes nécessitant le recours au service d'entretien et après-vente ;
- c) modification ou retrait du numéro de série ou de la datation du produit ;
- d) distorsion des images transmises causée par le bruit, l'écho ou toute autre interférence telle qu'une diaphonie dans le réseau téléphonique de communication ou une défaillance de transmission en raison de l'incompatibilité avec d'autres télécopieurs ;
- e) modèles de produits qui ne sont pas distribués par CCI respectivement.

AUCUNE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU DE L'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE, NE S'APPLIQUE AU PRODUIT APRÈS LA PÉRIODE PRESCRITE DE LA GARANTIE RESTREINTE EXPRESSE SUSMENTIONNÉE ET, À L'EXCEPTION DE LADITE GARANTIE EXPRESSE, AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE ACCORDÉES PAR TOUTE PERSONNE, ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DU PRODUIT N'AURONT POUR EFFET DE LIER CCI À L'ÉGARD DE TOUTE OBLIGATION, QUELLE QU'ELLE SOIT. (CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT AUCUNE RESTRICTION SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE ; AINSI, IL EST POSSIBLE QUE LA RESTRICTION ÉNONCÉE CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS DANS VOTRE CAS.) CCI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PERTE DE PRODUITS D'EXPLOITATION OU DE PROFITS, DES INCONVÉNIENTS ET DES FRAIS ENGAGÉS POUR DE L'ÉQUIPEMENT DE REMPLACEMENT, DES SERVICES D'ENTRETIEN ET APRÈS-VENTE, POUR L'ENTREPOSAGE, LA PERTE OU L'ALTÉRATION DE DONNÉES, NI À L'ÉGARD DES ÉCONOMIES OU DES PROFITS NON RÉALISÉS, NI À L'ÉGARD DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DE L'USAGE, DE L'USAGE IMPROPRE OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT, QUELLE QUE SOIT L'ARGUMENTATION JURIDIQUE SUR LAQUELLE S'APPUIE LA DEMANDE ET MÊME SI CCI A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. AUCUN RECOURS, QUELLE QU'EN SOIT LA

FORME, CONTRE CCI NE SERA SUPÉRIEUR AU MONTANT DU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT VENDU PAR CCI ET À L'ORIGINE DES DOMMAGES PRÉSUMÉS. SANS VOUS LIMITER À CE QUI PRÉCÈDE, VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES ET TOUTE LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PERTES, DES DOMMAGES MATÉRIELS ET DES BLESSURES CORPORELLES SUBIS PAR VOUS, VOTRE PROPRIÉTÉ OU D'AUTRES PERSONNES OU LEUR PROPRIÉTÉ EN RAISON DE L'USAGE, DE L'USAGE IMPROPRE OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT VENDU PAR CCI, À MOINS QUE LESDITS DOMMAGES MATÉRIELS, PERTES ET BLESSURES CORPORELLES N'AIENT ÉTÉ CAUSÉS DIRECTEMENT PAR LA NÉGLIGENCE DE CCI. (CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT AUCUNE EXCLUSION NI RESTRICTION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS ; AINSI, IL EST POSSIBLE QUE LA RESTRICTION OU L'EXCLUSION ÉNONCÉE CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS DANS VOTRE CAS.) LA PRÉSENTE GARANTIE RESTREINTE N'EST PAS ACCORDÉE À D'AUTRES PERSONNES QUE L'ACHETEUR INITIAL DU PRODUIT, OU LA PERSONNE QUI A REÇU LEDIT PRODUIT EN CADEAU, ET CONSTITUE VOTRE RECOURS EXCLUSIF.

La présente garantie restreinte vous accorde des droits particuliers reconnus par la loi et il se peut que vous disposiez d'autres droits qui peuvent varier d'une province à l'autre. CCI offre à ses clients une gamme complète d'options de soutien technique† :

- Soutien technique par courrier électronique, téléchargement de la plus récente version du gestionnaire et réponses aux questions fréquemment posées – www.canon.ca/soutien
- Soutien technique gratuit du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés)* – 1 800 OK CANON (652-2666)

Si le problème ne peut être corrigé à l'aide d'une des options de soutien technique ci-dessus, vous serez prié de suivre les procédures applicables à l'obtention d'un service couvert par la garantie. **Notez que CCI peut, à sa seule discrétion, décider si un produit est admissible au SERVICE RETOUR À L'ATELIER / SERVICE POSTAL ou au programme de GARANTIE D'ÉCHANGE PRÉALABLE, et qu'une preuve d'achat datée (acte de vente) est exigée afin de vérifier votre admissibilité au moment du service. Une copie de l'acte de vente daté sera une preuve suffisante. Vous devrez également fournir le numéro de série du produit.**

SERVICE RETOUR À L'ATELIER / SERVICE POSTAL†

Le SERVICE RETOUR À L'ATELIER / SERVICE POSTAL est un programme selon lequel les réparations de votre produit sont effectuées à un centre d'entretien et après-vente autorisé. Si le SERVICE RETOUR À L'ATELIER / SERVICE POSTAL est offert par CCI et que vous choisissez ce service, le représentant du Centre d'information à la clientèle de Canon vous fournira le nom et le numéro de téléphone du(des) centre(s) d'entretien et après-vente autorisé(s) le(s) plus proche(s). Vous devez communiquer avec un centre d'entretien et après-vente autorisé afin de déterminer le moment des réparations. Si vous devez expédier le produit, il vous incombe de l'emballer adéquatement et de le faire parvenir, à vos frais, au centre d'entretien et après-vente autorisé. Vous devez inclure une preuve d'achat datée et une explication détaillée du problème. Les produits couverts par la présente garantie restreinte seront réparés et vous seront retournés par le centre d'entretien et après-vente autorisé. Le coût des réparations non couvertes par la présente garantie restreinte et que vous devrez assumer sera celui que tout centre d'entretien et après-vente autorisé établira à l'occasion.

GARANTIE D'ÉCHANGE PRÉALABLE†

La Garantie d'échange préalable est un programme de garantie qui permet l'échange d'un produit défectueux contre un produit remis à neuf, habituellement dans les trois (3) jours ouvrables suivants[^]. Le produit remis à neuf que vous recevrez sera couvert pendant la période restante de la garantie restreinte initiale. **Veillez noter que, si vous vous prévaluez de ce service, vous garderez le produit de remplacement qui vous est envoyé et le produit que vous avez acheté initialement deviendra la propriété de CCI.** Le programme de Garantie d'échange préalable n'est offert que durant la période de garantie restreinte expresse de votre produit et uniquement au Canada au cours de cette période.

Si le représentant du Centre d'information à la clientèle de Canon ne peut résoudre le problème relatif à votre produit au téléphone et que vous choisissez le programme de Garantie d'échange préalable, le représentant vous attribuera un numéro de référence après vérification de votre admissibilité à la garantie. On vous demandera des renseignements sur votre produit défectueux et l'endroit où l'on doit expédier le produit de remplacement (adresse municipale seulement). Vous devez également fournir le numéro d'une de vos cartes de crédit reconnues. CCI imputera à votre carte de crédit un montant pouvant atteindre le coût d'un nouveau produit au moment de votre participation au programme de Garantie d'échange préalable. **On imputera à votre carte de crédit un montant pouvant atteindre le coût d'un nouveau produit** si (i) vous ne retournez pas votre produit défectueux à un centre de réparation de Canon au plus tard à la date précisée par CCI et selon les conditions décrites ci-dessous ; (ii) le(s) vice(s) du produit défectueux n'est (ne sont) pas couvert(s) par la présente garantie restreinte ; ou (iii) la période de garantie du produit est expirée ou n'a pas été suffisamment appuyée par la présentation par vous de la documentation appropriée.

Le centre de réparation de Canon vous enverra le produit de remplacement par messagerie, les frais étant payés d'avance par Canon. Lorsque vous recevez le produit de remplacement (accompagné des directives et d'une lettre de transport pour le retour port payé), veuillez suivre les directives relatives à l'expédition du produit défectueux à un centre de réparation de

Canon. Vous devez retourner le produit défectueux dans le carton d'expédition dans lequel le produit de remplacement était emballé (assurez-vous de conserver vos cartouches et réservoirs d'encre) et vous devez indiquer le numéro de référence. **Une copie de votre preuve d'achat datée** (acte de vente) et une explication détaillée du problème doivent être incluses. **Ne joignez aucun autre article au produit dans le carton d'expédition de retour.** Il vous incombe d'emballer correctement et de faire parvenir votre produit défectueux au centre de réparation de Canon.

* Les techniciens du Centre d'information à la clientèle de Canon sont à votre disposition du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés).

† Les détails du programme de soutien sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et selon la disponibilité d'appareils de remplacement remis à neuf.

^ Du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés). Le Centre d'information à la clientèle de Canon doit recevoir l'information pertinente avant 15 h (HNE) pour assurer le service de Garantie d'échange préalable au cours des trois jours ouvrables suivants. CCI ne garantit pas le service au cours des trois jours ouvrables suivants en cas de facteurs indépendants de sa volonté.

The Canon logo, consisting of the word "Canon" in a bold, sans-serif typeface.

CANON CANADA INC.

Siège Social: 8000 Ch. Mississauga, Brampton ON L6Y 5Z7

1-800-OK-CANON (652-2666) www.canon.ca
